



## Le métier

L'accompagnant Éducatif et Social (AES) réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.



## Personnes concernées

Enfants, adolescents, adultes  
en situation de handicap, de dépendance et/ou de vulnérabilité.



## Champs d'intervention

Secteurs sanitaire, social et médico-social, service à la personne particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), etc.

Établissements sanitaire, social et médico-social établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico-éducatifs (IME), établissements hospitaliers.

Structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles



## Objectifs du métier

**Accompagner** les personnes concernées dans les actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, repas et loisirs), etc.

**Accompagner** les enfants en situation de handicap dans les activités de vie sociale, scolaire et loisirs.

**Assurer** une présence relationnelle aux personnes accompagnées.

**Préserver et redonner** de l'autonomie aux personnes concernées.

# La formation à l'IRFASE

94%  
Taux de réussite  
au diplôme de  
novembre  
2021

## 🕒 Formation sur 12 mois

2 semestres = 567 h

- 546 h de formation théorique
- 21 h de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU niveau 2)
- 840 h de formation pratique \*\*

Début de formation  
Octobre et Février



## Différents statuts

- Formation initiale
- Formation en apprentissage
- Formation professionnelle



## Inscription à IRFASE

Sous réserve de satisfaire  
aux critères d'admission :

- En formation professionnelle  
Salarié (financement employeur / OPCO), adulte en reprise d'études (CPF de transition, CPF ou autres), demandeur d'emploi (nous consulter).
- En formation initiale

CODE CPF: 334276

CODE RNCP36004

MON  
COMPTE  
FORMATION

\*\* Pour les étudiants effectuant la totalité du parcours





### Objectifs

- Proposer une formation qualifiante et professionnalisante qui vise à préparer au métier de d'accompagnant éducatif et social.
- Acquérir un diplôme de niveau 3.



### Formation théorique

Le diplôme est structuré en 5 blocs de compétences (BC)

La formation théorique : 546 h

- BC 1 – Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne : 112 h
- BC 2 – Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité : 91 h
- BC 3 – Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne : 105 h
- BC 4 – Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention : 147 h
- BC 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne : 91 h

Et

AFGSU : 21 h



### Formation pratique

En situation d'emploi et en contrat d'apprentissage  
840 heures de formation pratique auprès de l'employeur  
1 stage 140 heures (hors employeur)

En formation initiale

840 h de stage répartis en  
2 stages de 420 heures ou 3 stages de 280 heures  
chacun dans des lieux professionnels différents

## La formation à l'IRFASE

Tarifs  
Voir les conditions  
générales de vente  
sur irfase.fr



### Prérequis pour candidater

- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation.
- Aucun diplôme n'est exigé.
- Dépôt de dossier
- Être retenu par la commission d'admission pour passer l'entretien d'admission.
- Satisfaire à l'épreuve orale d'admission.

Des dispenses pour l'entrée en formation sont prévues par l'article 2 de l'arrêté du 30 août 2021

1. Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du présent arrêté ; Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.
2. Les lauréats de l'Institut de l'engagement.
3. Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
4. Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles.
5. Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'État d'aide médico psychologique ou du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale. Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.



### Modalités d'évaluation

La formation est certifiante de niveau 3

- Pour valider la formation, chaque bloc de compétences devra être validé.
- Les blocs de compétences sont capitalisables. Ils peuvent être acquis séparément.



Irfase.fr